

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

« Brasses Bleues 2010 »

Bulletin à retourner après l'avoir complété lisiblement, daté et signé à :

Office du Tourisme du Canton de Montmartin-sur-Mer

30, avenue de l'Aumesle 50590 Hauteville-sur-Mer

☎ 02.33.47.51.80



*Les inscriptions peuvent se faire le jour de la course, de 10 h à 15 h 45
à l'école de voile (ANH), avenue du Sud à Hauteville sur Mer.*

Afin de le valider, accompagnez ce bulletin d'un chèque de **2 euros** (Jeunes de 10 à 15 ans) ou de **5 euros** (Adultes) à l'ordre de l'Office du Tourisme (attention, une majoration de 1 € du prix initial sera demandée pour une inscription sur place le samedi).

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

N° de Téléphone ou

Sexe : **Femme** **Homme** Année de naissance

Course choisie :

- Licenciés : jeunes de 10 à 13 ans et non licenciés : Jeunes de 12 à 15 ans
- départ de la course : 16h00
- Non Licenciés : 16 ans à 70 ans - départ de la course : 16h30
- Licenciés : 14 ans et plus - départ de la course : 17h15

*Cadre réservé à
l'organisme*

Catégorie

.....

N° Bonnet

Pour les licenciés de la FFN :

Club

N° de licence

Attention ! Joindre obligatoirement la photocopie de la licence de la saison en cours.

Pour les licenciés d'une autre fédération sportive :

Sport pratiqué

N° de licence

Attention ! Joindre obligatoirement la photocopie de la licence de la saison en cours. Les licences de sport scolaire sont valables.

Pour les non-licenciés : Joindre un certificat médical d'aptitude à la pratique de la natation et le certificat de distance. Ils seront obligatoires avant de prendre le départ.

Pour les mineurs : Le tuteur légal du jeune datera et signera l'autorisation parentale de pratique ci-après.

Autorisation parentale : Je soussigné,, tuteur légal, autorise le jeune à participer aux Brasses Bleues.

Décharge médicale : J'autorise les médecins à faire pratiquer sur mon enfant, ou sur moi-même, tous les soins médicaux ou chirurgicaux qui, en cas d'urgence, apparaîtraient indispensables

A, le / / 2010.

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Personne à contacter :

Les organisateurs sont assurés en Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux non-licenciés de se garantir individuellement par une assurance Individuelle Accident.

REGLEMENT DES BRASSES BLEUES

Epreuve de natation en mer Samedi 7 août 2010

1. Renseignements et Organisation

L'Epreuve est organisée par l'office de tourisme du Canton de Montmartin-sur-Mer avec le soutien du Club Nautique de Coutances.
L'épreuve de natation est en nage libre.
Clôture des inscriptions 15h45. Aucune inscription ne sera acceptée au-delà de cette échéance.
Les nageurs participant à plusieurs séries n'acquitteront qu'une seule inscription.

2. Parcours

Course 1 : 500 m pour les jeunes non licenciés de 12 à 15 ans et les licenciés de 10 à 13 ans - départ à 16h00
Course 2 : 1000 m pour les non licenciés : 16 ans à 70 ans — départ à 16h30
Course 3 : 1000 m pour les licenciés : 14 ans à 70 ans — départ à 17h15
Départ à gauche de la cale sud le long de la plage pour les épreuves de 1000 m et au milieu de la digue pour le 500m.
Arrivée en haut de la cale nord.

3. Convocation des nageurs

Les concurrents devront se tenir prêts sur la plage, 10 minutes avant le départ, pour qu'on leur communique les instructions de course.
Un concurrent non présent, à ce briefing sur la plage, ne pourra pas participer à la course.
Le concurrent se présentera au poste de convocation à l'école de voile entre 10h et 15h45, pour obtenir bonnet, règlement et numéro de course.
Pour être qualifié, le nageur devra porter le bonnet jusqu'à l'arrivée et le remettre au contrôle de fin de course.

4. Déroulement de la course

Pour tout départ anticipé le nageur sera rétrogradé d'une place.
Les concurrents devront posséder leur matériel personnel (lunettes et pince-nez). Les masques, combinaisons, palmes et autres objets de flottaison sont interdits.
Interdiction de dépasser les limites de courses (entre la ligne flottante et les trois vedettes) sous peine de disqualification.
Toute personne qui abandonnerait avant l'arrivée sera disqualifiée, celle-ci devra remettre son bonnet à un des surveillants positionné sur la digue.
Tout concurrent surpris à gêner d'autres nageurs se verra disqualifié.
Tout concurrent encore dans l'eau 45 minutes après le départ devra sortir de l'eau ou être récupéré par l'un des bateaux de sécurité.
Tout concurrent devra arrêter la course si les secours le lui ordonne, sans quoi la responsabilité de l'organisation ne pourra être engagée.

5. Remise des Prix

Chaque nageur ayant franchi la ligne d'arrivée se verra remettre une serviette (en cas de participation à plusieurs courses, une serviette par personne sera remise).
Des coupes seront remises au premier de chaque course.
La remise des prix aura lieu en face de la résidence d'Asti.

6. Annulation de la Course

En cas de défection ou d'annulation d'épreuve aucun remboursement ne sera possible.